

Le Calétusien

2
0
1
7



Bulletin municipal de CHALLET



3
Edito du Maire

4
Plan de la commune

5
Election

6
Etat civil

7
En bref ...

10
Budgets 2017

13
Quoi de neuf ?

14
S.I.R.P.E.C

16
Associations

17
Retour en images

23
Patrimoine

24
Chartres métropole

27
Règles d'urbanisme

28
Infos pratiques

31
Mots croisés de l'agglomération

Direction de la publication : Hélène DENIEAULT
Conception : Commission communication
Impression : GRAPHY conception et impression – THEIZE 69



Les pages de l'année 2017 se tournent pour permettre à celles de 2018 d'écrire de nouveaux épisodes.

Je peux qualifier cette année de positive et j'associe à cette réussite mes Adjoints, les Membres du Conseil Municipal, le personnel et tous ceux qui ont permis de voir aboutir les projets mis en place. Je félicite les 4 nouveaux Conseillers pour leur élection et je les remercie vivement de consacrer de leur temps à la commune et d'être au service des Calétusiens. Une pensée à nos conseillers qui nous ont quittés avant la fin de leur mandat. Je les remercie pour leur implication respectueuse.



Vous aurez certainement remarqué les travaux d'amélioration et de sécurité que nous avons effectués au sein de notre village et j'espère que ceux-ci répondent à vos attentes. Mon souhait étant de rendre notre commune la plus agréable possible et que ces aménagements renforcent la sécurité de nos enfants. Nous avons également commencé les travaux de mise aux normes d'accessibilité PMR sur les bâtiments publics (portes de la mairie, salle). Je rappelle que toutes ces réalisations ont pu être effectuées grâce au soutien financier du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, de Chartres Métropole et de l'Etat.

Une réflexion va s'engager concernant l'aménagement de notre salle communale, principalement sa cuisine. En effet, celle-ci a besoin d'être repensée afin de répondre au mieux aux attentes des habitants et des associations.

En espérant pouvoir encore concrétiser de nombreux projets car notre budget est toujours et encore serré. De plus, la suppression d'une partie voire de la totalité de la taxe d'habitation inquiète bien des élus dont je fais partie malgré une compensation promise par l'Etat. C'est notre budget communal qui en sera plus que fragilisé.

J'en profite pour mettre en avant l'ensemble des bénévoles du Comité des Fêtes qui œuvrent pour animer notre village. Leurs diverses manifestations participent au dynamisme de Challet ! Un clin d'œil d'encouragement à la nouvelle association « Sports-Loisirs Calétusiens » qui souhaite proposer des activités à toutes et à tous.

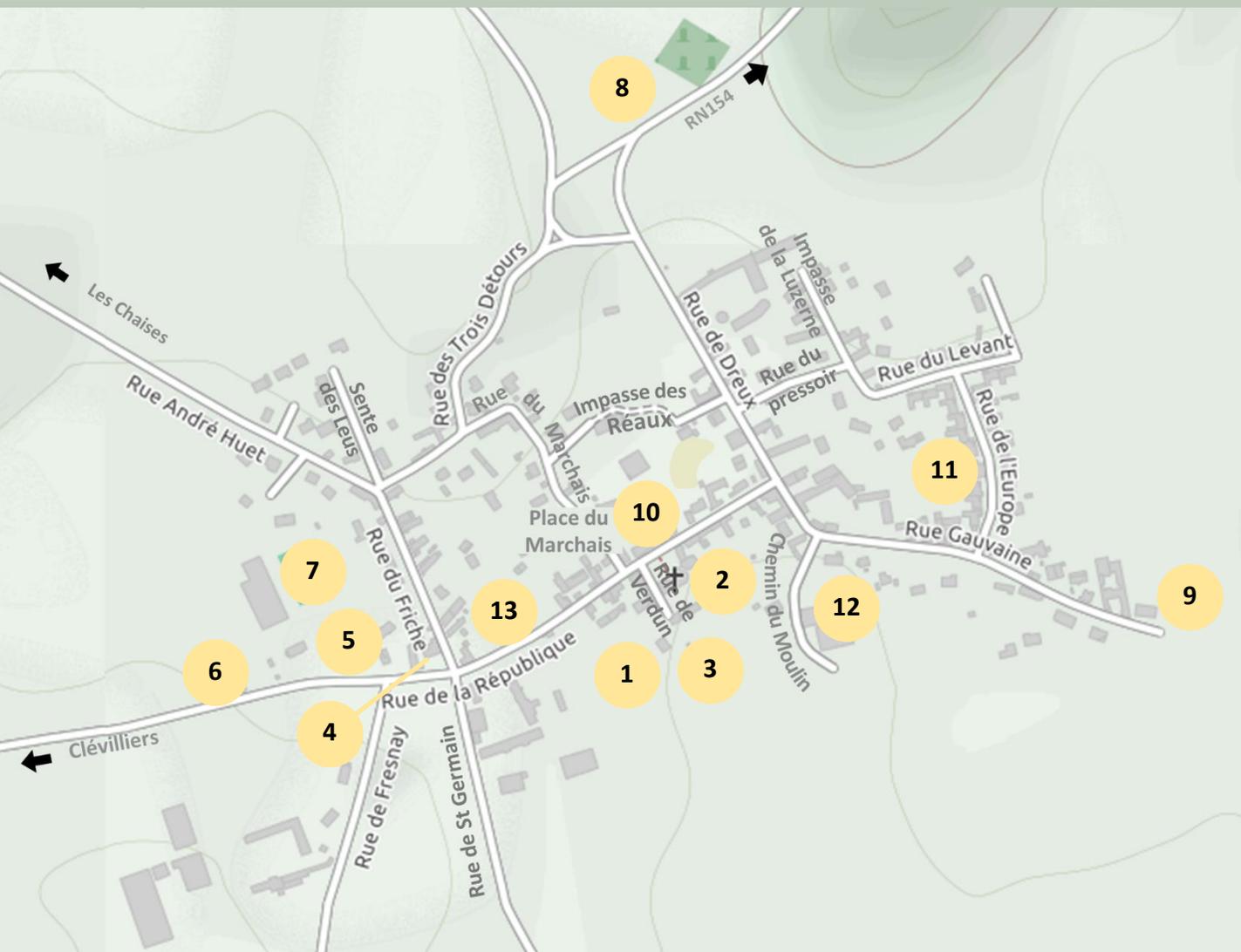
Un grand et chaleureux merci aux professionnels qui se sont associés à notre bulletin, leurs encarts publicitaires participent au coût de son impression.

Je ne vous en dis pas plus, je vous laisse la surprise de découvrir les pages qui suivent.

Enfin, je vous présente tous mes meilleurs vœux de bonheur, santé, réussite et prospérité pour cette nouvelle année 2018 et je vous donne rendez-vous aux traditionnels vœux de la Municipalité le samedi 20 janvier à la salle communale.

Hélène DENIEAULT
Votre Maire,

Plan de la commune



Bâtiments communaux

1 Mairie

4 Salle et logement communal

7 Terrain de sport

2 Eglise

5 Arsenal des pompiers

8 Cimetière

3 Salle paroissiale

6 Château d'eau

9 Bassins de lagunage

Commerçants et artisans

10 Chambres d'hôtes à la ferme, DUPUY

12 Menuiserie agencement, TACHAT

11 Cave, Challet vins

13 Esthéticienne, Violette ORTORE

Une année riche en élections !

Après les présidentielles, les législatives, des élections municipales complémentaires ont été organisées à Challet.

En effet, les élections de mars 2014 avaient permis de désigner 11 conseillers municipaux qui se sont impliqués au service de la collectivité. Mais, tout au long de ces 3 dernières années, 4 élus n'ont pas terminé leur mandat pour des raisons personnelles et/ou professionnelles. Notre Conseil Municipal ayant perdu un tiers de ses membres, nous étions dans l'obligation d'élire ces conseillers municipaux manquants.

Les habitants se sont donc rendus aux urnes, les 19 et 26 novembre, pour les élire.

Madame Marie-Thérèse LELOURDY, Messieurs Dimitri TACHAT, Christophe LE NINAN et Manuel LEROUX ont donc rejoint l'équipe municipale.

Nous leur souhaitons un plein épanouissement et de vivre une formidable expérience riche d'enseignement.



Merci aux habitants volontaires qui ont tenu le bureau de vote durant ces deux dimanches.

Décès

Ils nous ont quittés ...



- Monsieur Pierre DÉROUET décédé le 25 mai.
- Monsieur Louis VAILLANT inhumé le 2 octobre.
- Monsieur Gilbert GOUPIL inhumé le 4 octobre.
- Madame Éliane GRENADOU, épouse RICHER décédée le 15 octobre.
- Madame Denise RICHOMME, épouse TACHAT inhumée le 29 novembre.

Mariages

Nos vœux de bonheur à ...



- Monsieur Franck MASCAZZINI et Madame Alexandra GAUDET le 15 juillet.
- Monsieur Pascal THOMAS et Madame Bénédicte BOISET le 2 décembre.

Naissances

Nous souhaitons la bienvenue à ...



- Alix BOURDEAU née le 3 janvier
- Sana, Céline Magali LEFEUVRE née le 1 mars
- Noam, Régis BORGES DE MORAIIS né le 17 avril
- Kaylee, Sylvie, Angéline LEVEAU née le 21 juin
- Owen, Sylvain, Didier GIRARD né le 9 décembre
- Lya, Léocadie, Micheline, Sylvie BROSSERON née le 24 décembre

PACS: Changement

Depuis le 1^{er} novembre 2017, l'enregistrement de la déclaration, de la modification et de la dissolution des PACS est transféré des greffes des tribunaux d'instance aux Officiers de l'Etat Civil en mairie.

Le PACS est un contrat conclu entre deux personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Désormais, c'est donc la mairie de la commune dans laquelle les futurs partenaires ont fixé leur résidence commune qui est compétente pour enregistrer le PACS.

Le maire dispose de la qualité d'officier de l'état civil mais il peut déléguer ses attributions en la matière à un fonctionnaire titulaire de la commune.

Ce dernier pourra alors enregistrer les PACS.

Cependant les futurs partenaires peuvent décider d'effectuer l'enregistrement de leur PACS chez un notaire, notamment quand ils lui confient la rédaction de leur convention de PACS.

A noter que l'enregistrement en mairie est gratuit alors qu'il est payant chez le notaire.

Aucune cérémonie particulière n'est prévue par les textes relatifs au PACS.

Il reprend du service ...

La Municipalité remercie Michel LATIMIER, son ancien employé communal, à la retraite depuis 2011. Il n'a pas hésité à remettre son savoir-faire au service de la commune et de partager ses connaissances pendant quelques mois. En effet, Thierry NOS étant en arrêt maladie, la commune s'est trouvée démunie d'agent.

Madame le Maire en profite pour remercier les habitants qui ont apporté leur aide spontanément et qui se sont montrés compréhensifs durant cette période.

Thomas GAUDET qui remplace l'agent technique s'est vite investi dans la vie communale et effectue ses tâches à cœur depuis le 01/07/2017. Il a eu un bon Maître !



Concours maisons fleuries



Nous avons comptabilisé 7 inscriptions pour ce concours. Nous espérons plus. Peut-être serait-il donc préférable d'organiser ce concours tous les 2 ans afin de laisser le temps aux Calétusien(nes)s de préparer leur façade, leur jardin ? Entretenir ses jardinières ou créer des massifs demandent du temps.

L'occasion de lancer d'autres concours entre-temps.

Pour ce second concours des maisons fleuries, le jury était composé de 2 élus (Madame DENIEAULT et Monsieur DEMICHEL), de nos 2 anciens employés communaux (Madame Marie-Thérèse LE COANT et Monsieur Michel LATIMIER) et d'un habitant qui connaît bien ce domaine pour y exercer et qui nous a déjà aidés et conseillés (Monsieur Fabrice BOIS).

Deux passages ont été effectués. L'un courant juin, l'autre tout début septembre.

Les participantes ont essayé d'embellir leur environnement avec différents supports. Certaines ont réussi à créer de belles compositions et/ou d'avoir un ensemble harmonieux, bien entretenu, entre leur bâti et leur jardin. Qu'il soit fleuri par des plantes diverses ou tout simplement par des choix de végétaux bien agencés et appropriés.

La remise des prix a eu lieu à la salle du conseil de la mairie le 8 décembre, suivi du verre de l'Amitié.

Les heureuses gagnantes, cette année, sont :

- Madame Claudine JEROME
- Madame Karine VORIMORE

Les participantes sont reparties avec une plante et les lauréates ont été récompensées par une carte cadeau d'une jardinerie, en plus.

Nous les remercions pour leur participation et d'apporter leur aide à l'embellissement du village.

Même pas mal...



Qui a dit qu'il fallait souffrir pour être belle ? En tout cas pas Violette Ortoré, qui revient à ses premières amours, et à son premier métier, en lançant son activité d'esthéticienne à domicile, Même pas mal. Depuis Challet, où elle réside, Violette, diplômée en maquillage de scène, en esthétique et styliste onguilaire, parcourt l'agglomération pour venir chez vous prodiguer ses bons soins avec ses produits à base d'aloé vera : soins du visage, épilation, beauté des mains et des pieds, maquillage, teinture de cils et sourcils, mais aussi pose de faux ongles et capsules et de vernis semi-permanent. D'ici peu, elle disposera également à son domicile d'un espace pour recevoir ses clientes.

Même pas mal – 24, rue de la République CHALLET
06 33 41 52 71 –  : Violette Ortoré

Le garde-manger, camion- pizza

Depuis mi-septembre, Thierry Roussel installe son camion-pizza à Challet un mardi sur deux, les semaines paires. Cela fait déjà vingt-cinq ans qu'il œuvre dans ce métier, ce qui en fait un des pionniers dans le département. A la carte, vous trouverez soixante-dix pizzas différentes (à retrouver sur le site : www.legardemanger28.fr) : de quoi satisfaire tous les goûts ! Thierry prépare lui-même sa pâte et fait évoluer sa carte tous les deux ans, en fonction des suggestions de ses clients. Vous pouvez commander par téléphone et retirer vos pizzas ensuite. A noter que le camion-pizza peut être privatisé pour des événements familiaux ou d'entreprises.



Le garde-manger, camion-pizza

Un mardi sur deux (semaines paires), rue de la République à CHALLET, de 16 h à 20 h 30
06 11 75 75 25 – www.legardemanger28.fr

Nouvelle association : SL Calétusiens (Sports et Loisirs Calétusiens)



Cette nouvelle association a pour but :

- Créer, développer et pérenniser des activités sportives
- Créer, développer et pérenniser des activités culturelles

Président : Mr Philippe WOIVRÉ
Vice-présidente : Mme Brigitte CATTANEO
Secrétaire : Mme Murielle WOIVRÉ
Trésorier : Mr Patrice DENIEAULT

Afin de pouvoir progresser ils ont besoin de vos idées et projets,
n'hésitez pas les contacter.

06 61 88 79 54 - slcaletusien@gmail.com

A partir du

09 janvier
tous les mardis
COURS D'AÏKIDO

Salle communale de Challet

3 cours d'essai gratuits

Horaires

Enfants : de 18h00 à 19h00
Adolescents : de 19h30 à 20h30
Adultes : de 19h30 à 21h30



RECENSEMENT

Mme Danièle MASSOT sera notre agent recenseur.



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !
Plus de 4,8 millions de personnes ont répondu en ligne en 2017, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner !
Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS
www.le-recensement-et-moi.fr



& votre commune

REUNION MUTUELLE

Présentation de la mutuelle groupe
« Tous Ensemble »



Association « Tous Ensemble »
68, avenue Gambetta
28300 Mainvilliers

par la Mutuelle Solimut Centre Océan :



INFORMATIONS

- > DATE : le 09 juin 2017 à 18h
- > LIEU : Salle des Fêtes de Challet (28300)

Contact Association « Tous Ensemble » :
Jacques GUILLEMET • Président
Tél. : 06 32 31 19 19

Une réunion d'information a été organisée, à la salle communale, par la Mutuelle SOLIMUT et Monsieur GUILLEMET, de l'association «Tous Ensemble» de Mainvilliers.

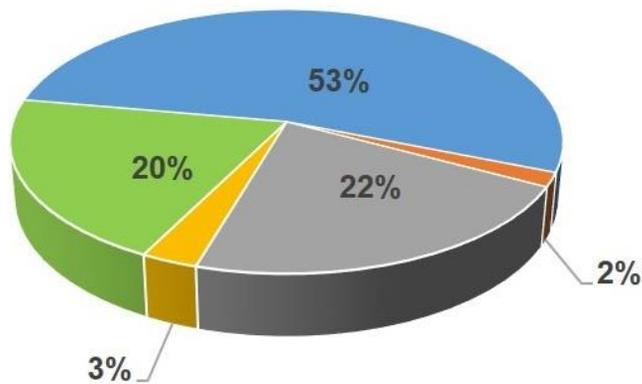
Ils étaient venus présenter, un **contrat associatif** proposé par la mutuelle Solimut. Ce contrat est destiné aux personnes en recherche d'emploi, travailleurs indépendants et retraités (conjoint + enfants). Un système qui se met de plus en plus en place dans les communes. Chacun pouvait comparer les offres et le niveau de remboursement avec leur mutuelle actuelle.

Pour les personnes intéressées qui n'auraient pas pu assister à cette réunion, des informations sont disponibles en mairie.



RECETTES FONCTIONNEMENT

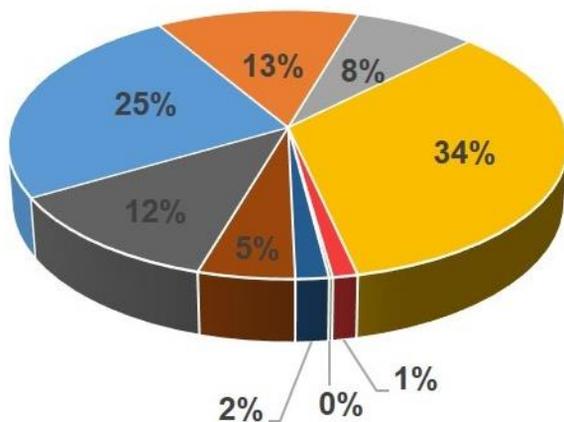
Total: 259 236 €



- Impôts et taxes
- Produits des services et du domaine
- Dotations, subventions et participations
- Location salle communale et loyer logement communal
- Résultat reporté

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Total: 259 236 €

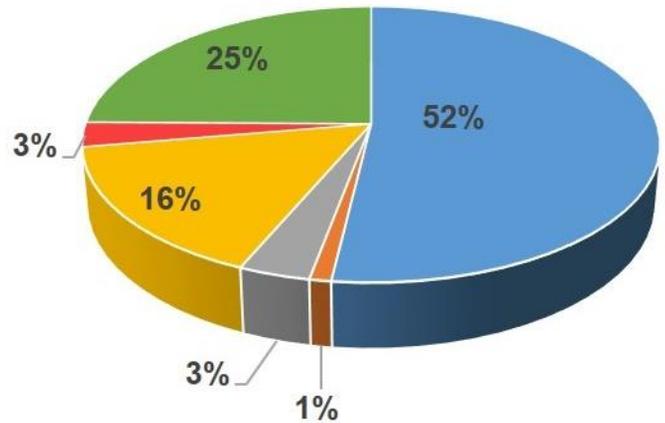


- Charges de personnel et frais assimilés
- Charges à caractère général
- Attribution de compensation
- Autres charges de gestion courante dont SIRPEC
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Amortissements
- Dépenses imprévues
- Virement à la section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Total: 126 000 €

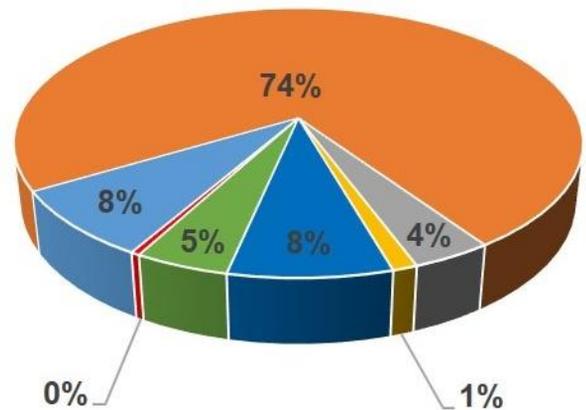
- Subventions d'investissement
- Dotations
- Amortissements
- Emprunts
- Solde de la section d'investissement
- Virement de la section de fonctionnement



DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Total: 126 000 €

- Emprunts
- Aménagement de sécurité
- Poteaux incendie
- Tondeuse
- Mise aux normes PMR bâtiments communaux
- Embellissement de la commune
- Dématérialisation



MENU 13€ le midi
Buffet hors d'œuvre

CAFE DE LA PLACE

BAR BRASSERIE TABAC PRESSE LOTO

1 place de l'église
28300 Bailleau L'Evêque
02 37 22 93 14



Ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 20h00
et le samedi de 8h00 à 20h00

LE GARDE MANGER

06 11 75 75 25

www.legardemanger28.com



PRISE DE COMMANDE	DEBUT DE CUISSON	FIN DE SERVICE
16H00	18H00	20H30

A Challet le mardi semaine paire

Présent également à :

- Châteauneuf en Thymerais le lundi
- Favières le mardi semaine impaire
- Villemeux sur Eure le jeudi
- Maintenon le vendredi

Poissonnerie Richard Nowak

Tous les produits frais de la mer
Depuis 1987

06 10 49 14 43

Plateaux de fruits de mer
toutes saisons sur commande
Tous poissons fumés

Circule à Challet le mardi vers 13h00



Présent également à :

- Lèves (parking Coccinelle) tous les vendredis
- St Prest tous les samedis matins
- Gallardon les mercredis matins

Le Restaurant



Ouvert du Lundi au vendredi de 8 h à 16 h

et tous les vendredis soirs

OG. TRAITEUR

Organisation complète
de vos repas et réceptions

Produits
Terres d'Eure & Loir

47 rue du Docteur Taugourdeau
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

02 37 65 29 40 - 06 65 08 86 21

Olivier.gloux0873@orange.fr / <http://www.og-traiteur-28.fr>

SIRET : 515 069 458 00013



Aménagement de sécurité



Ces travaux d'aménagement de sécurité ont été réalisés dans le but de sécuriser l'arrêt des bus scolaires, de mettre au normes PMR et de limiter la vitesse des usagers sur la commune de Challet. Un passage piétons a également été mis près de la salle communale.

Une consultation avait été engagée. Après avoir revu certains points suite aux remarques des habitants et des agriculteurs, l'aménagement a pu commencer.

Merci à l'entreprise COLAS qui a réalisé ces travaux dans les meilleures conditions et à notre maître d'œuvre Lusitano Ingénierie pour son professionnalisme.



Un nouvel abribus, sera installé prochainement rue de la République par Chartres Métropole.

Cet important aménagement a été réalisé avec les aides financières suivantes :

- Chartres Métropole : 23 650 €
- Conseil Départemental : 23 000 €
- De l'Etat (DETR) : 6 350 €

Mise aux normes PMR



Cette année, la porte d'entrée principale de la Mairie et les portes intérieures ont été changées. Celles-ci répondent aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et présentent une meilleure isolation thermique et phonique.

Côté salle communale : la porte d'entrée principale a également été remplacée.

Ces travaux ont pu être réalisés grâce aux soutiens financiers de :

- Chartres Métropole : 2 060 €
- Conseil départemental : 2 470 €
- De l'Etat (DETR) : 1 650 €

Président : Mr Alain BELLAMY (Maire de Clévilliers).

Vice-Présidente : Mme Hélène DENIEAULT (Maire de Challet).

L'école compte 7 classes où sont répartis 175 élèves.

Concernant notre commune, 19 enfants sont en sections maternelles et 26 en classes élémentaires.

Pour plus d'informations, contacter la Mairie de Clévilliers 02.37.23.96.22 / mairie-clev@wanadoo.fr



Petite et grande sections
Mme Catherine SIGNORET
Assistée de Mme Peggy LE CREURER

Petite et grande sections
Mme Sandrine DUFOUR
Assistée de Mmes Jocelyne CHAÛLIN
et Céline GOIN



Grande section
Mme Estelle LEGRAND
Assistée de Mmes Armelle MARCHETTI
et Inès CLEMENT



CP et CE1
Mme Nathalie BREMAUD Assistée
de Mme Cindy DE SOUZA



CE1 et CE2
Mme Isabelle DAMY (Directrice)
et Mme Cannelle LE GOURIEREC



CE1 et CE2
Mme Brigitte CATTANEO



CM2
Mme Elisabeth LEBEAU-CORBONNOIS



Comité des fêtes de Challet



Présidente : Mme Nathalie FERRON
Vice-présidente : Mme Marie LELOURDY
Secrétaire : Mme Marie-France HOYAU
Secrétaire-adjointe : Mme Natercia SOUSA
Trésorier : Mr Didier GUERIN
Trésorier-adjoint : Mr Patrick RENAUX

Les Membres:

Mrs : Jean-Claude HOYAU, Jean-Marc EDELIN, Pascal HOYAU, Michel LATIMIER, Patrice DENIEAULT et Jérôme FERRON.

A noter, que des habitants se rendent disponibles lors des manifestations notamment pour le vide-greniers.

Nous les remercions, pour le temps et l'investissement passés à la préparation et l'organisation des diverses manifestations qui font vivre notre commune. Les Calétusiens et Calétusiennes qui souhaitent intégrer l'équipe du Comité des Fêtes sont les bienvenus.

SL Calétusiens (Sports et Loisirs Calétusiens)



Président : Mr Philippe WOIWRE
Co-présidente : Mme Brigitte CATTANEO
Secrétaire : Mme Murielle WOIVRE
Trésorier : Mr Patrice DENIEAULT

Contact : 06 61 88 79 54
slcaletusien@gmail.com

Amicale des sapeurs pompiers Challet / Clévilliers

Président: Mr Julien AUDUREAU
Secrétaire : Mr Amboise LAUNAY
Trésorier : Mr Kévin POUSSAIN

Nous saluons leur dévouement.

APE (Association des Parents d'Elèves)



L'association organise diverses manifestations (lotos, ventes de gâteaux et de sapins, soirées...) dans le but de financer des projets éducatifs et pédagogiques, d'aider l'achat de matériels pour l'école.

Présidente : Mme Jennifer LEGAZ
Trésorier : Mr Sébastien GOUHIER
Secrétaire : Mme Marianne HEITZ

Contact : ape.ecole.clevilliers@gmail.com

AFR de Clévilliers



L'Association vous propose des cours de Fitness, Yoga Manazen et Hatha Yoga

Président : Mr Matthieu VIEGAS
Secrétaire : Mme Isabelle ANSEAUME
Trésorière : Mme Jane CHAUVRON

Contact : 06 71 81 71 03

ASCB (Amicale Sportive Clévilliers Bailleau l'Evêque)



Président : Mr Mickaël PETITAUD
Trésorière : Mme Heidi PLARD-BAUCLAIR
Secrétaire : Mme Valérie BELLEMARE

Contact : 02 37 23 96 22
as-clevilliersbailleau.footeo.com

Association des chasseurs

Président : Mr Jean Daniel VIGEON
Co-Président : Mr Franck MASCAZZINI
Secrétaire : Mme Marie-France VIGEON
Trésorière : Mme Alexandra GAUDET - MASCAZZINI

Contact : 02 37 27 68 84 / 06 88 10 57 05

Pour plus d'informations n'hésitez pas à consulter le site officiel de la mairie : mairie-challet.fr

Samedi 21 janvier

Vœux de la Municipalité

Comme chaque année, vous êtes nombreux à vous déplacer à la salle communale à l'occasion des traditionnels Vœux de la Municipalité.



C'est l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et d'annoncer les projets de l'année qui commence, de remercier les élus, les bénévoles et le personnel et surtout de retrouver les habitants pour un moment d'une grande convivialité et d'échanges.



Dimanche 12 février

Concours de belote

Premier concours, organisé par le Comité des Fêtes. Les organisateurs espéraient plus d'équipes. Malgré tout, les joueurs présents ont passé un bon après-midi !



Samedi 18 mars

Soirée couscous

Cette soirée organisée par le Comité des Fêtes fut une réussite !!!

Une surprise attendait les 60 participants : Leïla, danseuse orientale était présente et a réalisé deux passages envoûtants.

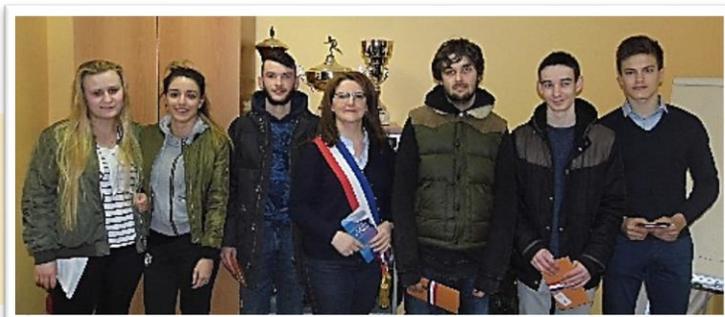
La soirée s'est poursuivie sur la piste de danse.



Jeudi 23 mars

Cérémonie de citoyenneté

Des jeunes Calétusiens se sont vus remettre leur première carte d'électeur des mains de Madame le Maire. Un moment fort pour eux et leurs parents présents.



Lundi 17 avril

Chasse aux œufs

Pour la première fois, la chasse aux œufs s'est déroulée dans le grand jardin de Monsieur et Madame MASSOT, ravis d'accueillir autant d'enfants accompagnés de leurs parents, pour la circonstance.

Les enfants sont repartis enchantés avec leur panier rempli de chocolats, juste avant que la pluie ne s'invite.



Lundi 8 mai

Commémoration de la victoire de 1945



A l'occasion de l'Armistice de 1945, une gerbe a été déposée aux Monuments aux Morts.

la fête des voisins

Jeudi 25 mai

Cette année, la traditionnelle fête des voisins avait repris son emplacement habituel car le soleil était au rendez-vous pour le grand bonheur des habitués.

Les participants ont passé une agréable journée et le concours du meilleur dessert a été apprécié par tous. Dix personnes ont présenté des spécialités culinaires.



Nos trois gagnantes ont remporté un livre de recettes offert par le magasin Carrefour Chartres :
N° 1 - Vanessa LE NINAN avec son Far breton
N° 2 - Jade FERRON avec son gâteau au chocolat
N° 3 - Sophie GUERIN avec sa tarte aux fraises.



Petits et grands ont été ravis de goûter à toutes ces délicieuses préparations.

Dimanche 11 juin



Concours de pétanque pour certains ...

La pétanque remporte comme tous les ans, un franc succès !



Vide dressing pour les autres !

Merci à tous les participants et à l'année prochaine.



Jeudi 13 & vendredi 14 juillet

Festivités

Pour commencer les festivités nationales, les enfants se sont retrouvés pour la retraite aux Flambeaux avant le tir du feu d'artifice et le bal populaire.



Le lendemain midi, les habitants inscrits ont déjeuné ensemble. Enfin, un goûter avait été organisé par la Municipalité qui malheureusement avait rassemblé peu de monde.



Dimanche 3 septembre

Vide greniers

Le Comité des Fêtes a organisé le traditionnel vide-greniers de Challet. Cette année, 93 exposants ont fait le bonheur des visiteurs, des chineurs...

Un coin buvette et restauration les attendait également. Ont participé aussi à la manifestation : quelques artisans qui proposaient charcuterie, viande ou encore fromages..., des professionnels de l'aïkido et un manège ancien !

Merci à l'ensemble des bénévoles et aux habitants qui se sont joints à eux pour l'occasion.



HALLOWEEN

Mardi 31 octobre

Vous avez été nombreux à participer à l'animation d'Halloween. Les récoltes de bonbons ont été fructueuses, merci aux habitants qui ont reçu les enfants avec autant de friandises.

La soirée organisée par le Comité des Fêtes a rencontré, de nouveau, un succès.... les enfants étaient ravis de se retrouver pour danser et s'amuser à la salle communale décorée, pour l'occasion, aux couleurs d'Halloween !

Un grand Merci à tous !



Samedi 11 novembre

Commémoration

La commémoration du 11 novembre s'est déroulée sous la pluie. Madame le Maire remercie les enfants pour leur participation et les parents de les avoir accompagnés, ce devoir de mémoire est primordial.

Merci au jeune Pierre Vorimore pour la lecture du texte de l'UFAC.

L'équipe enseignante les a guidés pour interpréter la *Marseillaise* et *Que sont devenues les fleurs*.



Repas des anciens

À l'issue, le banquet des Anciens de Clévilliers et de Challet a eu lieu à la salle communale où 45 convives se sont retrouvés. L'occasion de mettre à l'honneur les doyens des 2 communes.



Doyens du repas pour Challet :
Mme Thérèse Le Calvez et Mr Jacques Hoyau
Doyens du repas pour Clévilliers :
Mme Barbara Maune de la Vaissière et Mr André Maillard.



NOËL

DES ENFANTS



Après avoir décoré le matin, le sapin sur la place, les enfants se sont retrouvés à la salle communale, pour la projection par le Comité des Fêtes du film d'animation

"FANTASTIC MR.FOX"



Le Père Noël est arrivé ensuite pour distribuer des friandises.

"une surprise attendait les enfants, ils sont repartis heureux de ce dimanche après-midi."

Que de sourires sur leurs lèvres !



Et pour terminer cette après-midi, le traditionnel goûter !
Chocolat chaud et brioche pour les petits, vin chaud et marrons grillés pour les grands.



Notre église Saint Gilles

Historique

L'église comporte deux époques de construction, une partie principale, qui daterait du 12^e siècle et une extension coté grande porte, qui elle serait du 16^e siècle. La cloche Marie-Louise a été bénie en 1856. La voûte en bois a été refaite en 2005.



Saint Gilles

Sa statue, en bois, est visible dans le chœur de notre église, au-dessus de l'autel. St Gilles vivait en ermite dans la forêt. Un jour, une biche est venue vers lui. Après l'avoir apprivoisée, il se nourrissait uniquement de son lait.

Particularités

Le clocher :

Il se trouve excentré vers le centre de la toiture, peu d'églises ont leur clocher ainsi positionné.

La grande porte :

Elle possède une serrure en bois, ce qui est rare (sauf le pêne qui est en fer).

Le Christ :

Entièrement en bois peint sculpté.



Curiosités

Livre ancien

Qui servait de coussin à l'organiste, a été retrouvé bizarrement par un prêtre et avait été fait entièrement à la main, dessiné et enluminé par une personne de la commune en 1784. Ce livre était sur le lutrin. Lui aussi, a été restauré car il était en mauvais état.

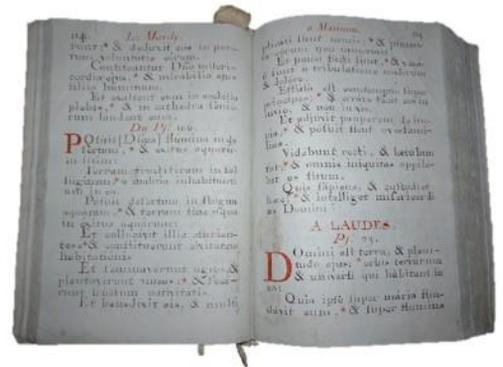


Tableau « les pèlerins d'Emmaüs »

Date du premier quart du 17^e siècle et il a été restauré en 2006/2007.



Le lutrin

En bois, date du 16^e siècle, sur lequel on avait la possibilité de mettre un livre de chaque côté. Un très bel aigle y est représenté.



Samedi 13 mai

Nettoyage de printemps



L'agglomération fait son
nettoyage
de printemps

Vous avez été nombreux à participer au nettoyage de printemps organisé par l'Agglo (9 enfants et 18 adultes).

Après avoir ramassé les déchets aux abords de la Commune, un repas convivial, organisé par Chartres Métropole, attendait les participants à Dammarie.

Puis un spectacle de qualité a été proposé pour sensibiliser petits et grands sur le gaspillage alimentaire.

Une journée ensoleillée bien remplie !



Tous travaux
de Menuiserie

Fenêtres
Volets
Portails
Bois
Pvc
Alu

MENUISERIE
AGENCEMENT
TACHAT

Dimitri TACHAT

2, rue Gauvaine - 28300 CHALLET

Tél. 02 37 33 07 45 - Port. 06 89 51 05 18

e-mail : contact@menuiserie-tachat-agencement.com

www.menuiserie-tachat-agencement.com

Agencement
sur mesure

Intér / Exter
Cuisines
Parquets
Terrasses
Isolation
Cloison

Zéro phyto



Notre commune s'est dernièrement engagée dans une démarche progressive du "zéro phyto" et "gestion différenciée" des espaces communaux comme la réglementation nous y oblige depuis le 01/01/2017 (2019 pour les particuliers).

C'est toute une pratique du traitement des espaces publics qui est à revoir, pour le village comme pour ses habitants.

Ce programme a pour but de préserver notre santé, la biodiversité, la ressource en eaux et de s'inscrire dans une démarche plus large de développement durable.

Il faut donc s'attendre à ce que quelques "herbes folles" ou "herbes plus hautes" colonisent nos espaces comme nos trottoirs, caniveaux, espaces verts communaux... même si notre agent, se formant à de nouvelles pratiques, fera le maximum pour entretenir notre village. Cela lui demandera plus de temps en attendant d'utiliser de nouveaux matériels. Soyez indulgents et patients.

Nous vous rappelons, par ailleurs, que l'entretien des trottoirs devant votre domicile est à votre charge. Nous ajoutons que c'est avec la participation de tous, chacun acteur de notre charmant village, que nous continuerons à améliorer notre qualité de vie.

Merci à Chartres Métropole de nous avoir prêté quelques matériels, cela a permis à l'agent communal de tester !



Réunion amélioration de l'habitat



Deux réunions ont eu lieu sur notre secteur :

- Le 21 novembre à Berchères-St-Germain
- Le 28 novembre à Challet
- N'hésitez pas à les contacter si besoin.

HABITAT

OPAH
OP E R AT ION
PROGRAMMEE
d'AMELIORATION
de L' H A B I T A T

Chartres Métropole accompagne les propriétaires dans l'amélioration de la qualité de leurs logements

Qu'est-ce que l'OPAH ?

Il s'agit d'une action concertée entre l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et Chartres métropole, mise en place pour la période 2016-2021. Grâce à cette opération, des aides financières peuvent être accordées, sous forme de subventions, aux particuliers souhaitant réaliser des travaux de réhabilitation dans leur logement.

Lors d'une première OPAH menée entre 2008 et 2013 dans l'agglomération, près de 230 logements ont été réhabilités et ont bénéficié de subventions : 2 867 446 € de travaux ont été engagés et 1 548 168 € de subventions accordées.

Pourquoi cette action ?

Plusieurs constats ont été mis en évidence. D'abord, plus de 60% des résidences principales dans notre agglomération datent d'avant 1974 et représentent un réel potentiel de logements à traiter en particulier en termes d'isolation ou d'adaptation. Par ailleurs, près d'un quart des ménages occupant leur logement est éligible aux aides. Enfin, la dynamique qu'entraîne ce type d'opération par la réalisation de travaux génère des retombées économiques importantes pour les entreprises locales du bâtiment.

Quels types de travaux sont concernés ?

Les domaines suivants sont concernés :

- les économies d'énergie et la lutte contre la précarité énergétique : isolation (combles, planchers, murs...), chauffage, menuiseries, ventilation...
- l'adaptation des logements à la perte d'autonomie : adaptation de la salle de bain, WC, rampes d'accès, unité de vie en rez-de-chaussée, volets roulants, monte-escalier...
- la résorption de l'habitat très dégradé et la lutte contre l'habitat indigne ;
- le développement de l'offre locative à loyer maîtrisé : réfection complète, mise aux normes, réseaux, chauffage, ventilation, sanitaires...

A bien noter : les travaux doivent être effectués par des professionnels du bâtiment et ne doivent pas être commencés avant d'avoir reçu les accords de subventions

Quelles sont les conditions ?

Pour les propriétaires occupants :

- logement privé, occupé à titre de résidence principale ;
- logement de plus de 15 ans ;
- conditions de ressources :

Nombre de personnes dans le ménage	Niveau de ressources
1	18 409
2	26 923
3	32 377
4	37 826
5	43 297
Par personne supplémentaire	+ 5 454

Ces montants sont des "revenus fiscaux de référence" indiqués sur votre feuille d'impôts. Pour une demande d'aide déposée en 2017, il faut prendre en compte le revenu fiscal de l'année 2015 (voir l'avis d'impôt adressé en 2016).

Pour les propriétaires bailleurs :

- conditions de loyer et engagement de 9 ans pour les propriétaires bailleurs.
- conditions de ressources pour les locataires

Comment bénéficier de l'OPAH ?

Chartres métropole a missionné l'équipe de SOLIHA pour assister GRATUITEMENT les particuliers tout au long de leur projet (accompagnement technique, administratif et financier).

Il convient donc de les rencontrer lors des permanences bi-mensuelles mises en place :

Un vendredi sur deux de 9h à 12h30

au Guichet Unique - 32, boulevard Chasles - 28000 CHARTRES

Ou de les contacter directement :

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Au 02.37.20.08.58.

36 avenue Maurice Maunoury
28600 LUISANT

Pour une habitation existante, quelle autorisation ?

La commune de Challet ne possède ni P.O.S. ni P.L.U., elle est dotée d'une carte communale depuis 2008, et applique les modalités du Règlement National d'Urbanisme.

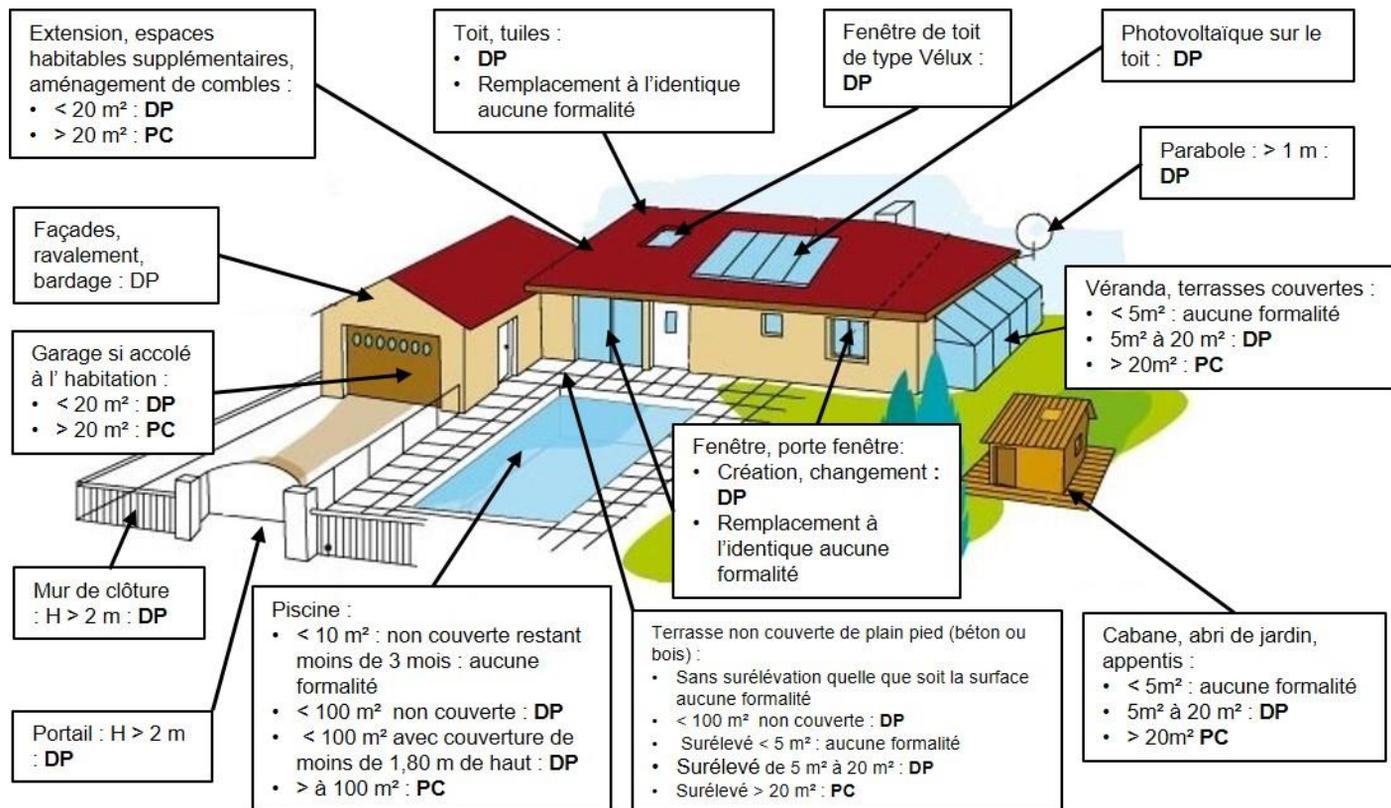
Suivant le type de travaux (voir schéma ci-dessous)

Déclaration Préalable de travaux (**DP**) : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F17578.xhtml>

Permis de Construire (**PC**) : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1986.xhtml>

Le Certificat d'Urbanisme est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables sur un terrain donné et vous permet de savoir si l'opération immobilière que vous envisagez est réalisable:

Certificat d'Urbanisme (**CU**) : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1633.xhtml>



Le schéma ci-dessus n'ayant qu'un caractère indicatif, il convient, pour tous les projets de travaux, de s'adresser au préalable à la mairie afin de vérifier s'il y a lieu de constituer un dossier.

Occupation du domaine public pour travaux :

L'installation de matériels ou d'équipements pour travaux (échafaudage, benne à gravats, grue, dépôt de matériaux ...) sur le domaine public (trottoirs, places), doit répondre à des conditions fixées par la commune.

Elle nécessite une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public **deux semaines avant le début des travaux**, qui prend la forme d'un arrêté.

MAIRIE

1, rue de Verdun.
02 37 23 97 94 / Fax : 02 70 32 12 00
mairie.challet@wanadoo.fr - <http://www.mairie-challet.fr>

Ouverture du secrétariat et permanence du Maire et des Adjoint : **mardi de 17h à 19h et le vendredi de 17h à 19h**

NUMERO D'URGENCE

Samu : **15**

Police : **17**

Brigade de Chartres : **02 37 91 27 10**

Pompiers : **18 ou 112**

Sans abri : **115**

Enfance maltraitée : **119**

Centre anti poison : **02 41 48 21 21**

ASSISTANTES MATERNELLES

Mme Delphine DOS SANTOS : 8, Rue du Friche
02 37 32 53 68

Mme Elodie VILAIN : 8,rue de Fresnay
06 34 41 92 70

ASSISTANTE SOCIALE

Mme Laure HAMMOUCHE assure une permanence en mairie de Clévilliers (sur Rdv) le 3^{ème} mardi du mois.
02 37 23 52 13 (secrétariat) ou 02 37 37 23 52 00

MEDICAL

Pharmacie de garde : le **3237**

Pharmacie la plus proche :
2, Bis place de l'Eglise Tremblay- les –Villages
02 37 65 22 73

Cabinets médicaux les plus proches :

- 8, rue du Docteur Taugourdeau Tremblay-les-Villages
02 37 65 28 04.
- 1, rue de la Libération Bailleau-l'Evêque
02 37 22 93 32 / 02 37 22 97 72
- 2, rue Bassin Gironville Tremblay-les-Villages
02 37 65 22 60

Hôpitaux :

- Hôpitaux de Chartres - Le Coudray
02 37 30 30 30 - <http://www.ch-chartres.fr>
- Centre hospitalier Victor Jousselin – Dreux
02 37 51 52 53- <http://www.ch-dreux.fr>
- ELSAM – Hôpital privé d'Eure et loir
02 37 18 41 00 - <http://hpel.care>

Cabinet de soins infirmiers.

- 1, rue de la Libération - Bailleau-L'Evêque
02 37 22 97 72
- 31, rue du Dr Taugourdeau - Tremblay-les-Villages
02 37 65 22 60



LA FEILLANTINE
BOULANGERIE PATISSERIE

FACEBOOK LA FEILLANTINE
BOULANGERIE PATISSERIE

02 37 65 28 19
PELLETIERC@NEUF.FR

2 RUE DE BAILLETTE
TREMBLAY LES VILLAGES

PASSAGE DANS VOTRE COMMUNE

Les mardis, jeudis et samedis matin

HORAIRES BOUTIQUE

Lundi :	Fermé
Mardi :	7h - 13h30 / 15h30 - 19h30
Mercredi :	7h - 13h30 / 15h30 - 19h30
Jeudi :	7h - 13h30 / 15h30 - 19h30
Vendredi :	7h - 13h30 / 15h30 - 19h30
Samedi :	7h - 19h30
Dimanche :	7h - 13h30

SERVICES TECHNIQUES

Electricité : SYNELVA

12, rue du Président Kennedy 28110 Lucé

Accueil physique : Du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h.

Accueil téléphonique : 02 37 91 80 00, du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Accueil technique : 02 37 91 80 30, du lundi au vendredi de 8h à 12h00 et de 13h30 à 17h15.
<http://www.rseipc.fr>

Eau : Cm Eau

Zone « Les Jardins d'Entreprises » - Immeuble Technopolis / Bâtiment A - 4, rue Blaise Pascal 28000 Chartres.

Accueil physique : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Accueil téléphonique : 02 34 43 90 22

<http://www.cmeau.com>

DECHETS

Déchetterie la plus proche :
 ZA de Pierres. 2 Rue du Clos de Marolles 28130 Pierres
<http://www.sitreva.fr>

Chartres métropole met également 4 déchetteries à votre disposition : Lucé, Champhol, Dammarie et Saint-Aubin-des-Bois. - <http://www.chartresmetropole.fr>

Déchets verts

D'avril à novembre, vous pouvez déposer vos déchets verts dans le conteneur situé à Fresnay-le-Gilmert que Chartres Métropole met à disposition.

Encombrants

Pour l'année 2018, ce service sera assuré les **25 mai et 22 novembre**.

N'hésitez pas à consulter les sites internet de la mairie et de Chartres Métropole.

COMMERCES AMBULANTS

- Le Garde Manger, pizza à emporter tous les mardis soir des semaines paires rue de la République.
06 11 75 75 25(commande à partir de 16h00).
- Boulangerie LA FEUILLANTINE de Tremblay-Les- Villages circule le mardi, jeudi et samedi matin.
- Boucherie DARMIGNY de Clévilliers circule le vendredi.
- Poissonnerie NOVAK circule le mardi vers 13h30.

ARTISANS & COMMERCANTS LOCAUX

- Mr Dimitri TACHAT, menuiseries et agencements
2, rue Gauvaine.
02 37 33 07 45 / 06 89 51 05 18
<http://www.menuiserie-tachat-agencement.com>
- A & F CHALLET VINS DISTRIBUTION :
7, rue de l'Europe.
02 37 23 95 75
<http://www.challetvins.com>
- Mme Violette ORTORE, Esthéticienne
24, rue de la République.
06 33 41 52 71

CHAMBRES D'HOTES

Mr Pierre-Yves DUPUY : 16, rue de la République
 02 37 23 96 76 / 06 83 04 53 53.
dupuy.pierre-yves@wanadoo.fr
<http://lesjardinsdiris.e-monsite.com>

AGENCE POSTALE

Mairie de Clévilliers
 Lundi : 13 h 30 - 18 h 00, Mercredi : 9 h 00 - 12 h 00
 Vendredi : 13 h 30 - 18 h 00, Samedi : 9 h 00 - 12 h 00
 02 37 23 91 57

PAROISSE St YVES DES TROIS VALLEES

Le père Don HUGUES - Curé
 28, rue Maunoury 28130 MAINTENON
 02 37 23 01 28



Même pas mal

Pas besoin de souffrir pour être belle!



Soins du visage, épilation, beauté des mains et des pieds, maquillage, teinture de cils et sourcils, pose de faux ongles et capsules et de vernis semi-permanent

Sur Rendez-vous au 06 33 41 52 71

- Chez vous
- Chez moi, 24 rue de la République
28300 Challet
- Chez Coiffure Sylvie, 4 rue de l'Eglise
28130 Hanches

Violette Ortoré
24, rue de la République
28300 Challet

N° Siret: 82834808600012



 **Plus de Temps**
www.plusdetemps.fr

02 37 65 20 02

info-eureetloir@plusdetemps.fr

Plus de Temps
pour vous et vos enfants



50% de réduction d'impôt dans les conditions posées par l'article 199 sexdécimés du CGI

Société de service à la personne agréée.

1, place de l'Eglise
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

Pour répondre à vos besoins au quotidien
(confort ou dépendance).



SERVICES à la personne

SOCIÉTÉ AGRÉÉE
50% de réduction d'impôt
PAR L'ÉTAT

*Pour les activités de jardinage le taux de TVA est de 20%

Isabel vous accueille ...

- o -20% en cas de parrainage
- o -10% tous les mercredis pour les -de 18 ans
- o Chaque mois une promotion !
- o Atelier de relooking

Zig Zag Coiffure

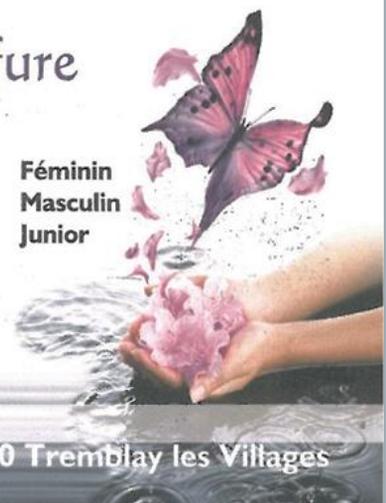
Tél : 02 37 65 34 40

Du Mardi au jeudi
9H00 - 12H00/14H00 - 18H30

Vendredi 9H00 - 18H30
Samedi 9H00 - 17H00

3, place de l'Eglise - 28170 Tremblay les Villages

**Féminin
Masculin
Junior**



HORIZONTALEMENT

1 : *En 1901 eut lieu dans cette commune, un des faits divers les plus retentissants du XXème siècle.* **2** : Point de vue - Note. **3** : Flotte – Pièce de jeu. **4** : Adverbe – Parties de murs. **5** : *Cette commune, n'a pas de roses, mais à les pieds dans l'eau.* **6** : Double coup sur un tambour - Pourvue. **7** : Club de foot - Retiré. **8** : 28 pays plus ou moins unis – Prince troyen – Infinitif. **9** : En vérité – Peut se prendre à Maintenon ou à Chartres. **10** : A demi – Coiffure d'apparat.

VERTICALEMENT

A : *Commune à température* . **B** : *Commune aux accents espagnol.* **C** : Diminua – Avant midi. **D** : Pas après – Dose pour une blonde ou une brune. **E** : Aire – Prénom féminin au parfum de paradis. **F** : Autorité du petit écran – *Début du nom de communes situées soit à l'est ou au sud-ouest de Chartres.* **G** : Berger. **H** : Griffée – Demi tante. **I** : Obole – Lieu de plongée. **J** : *Commune ou sa rivière homonyme y prend sa source* – Musarde.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

A l'aide des lettres placées dans les cases teintées, reconstituez le nom cette commune aux portes de l'Océane

